

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX
DE LA REGION RHONE-VENTOUX
CS 10022
84201 CARPENTRAS CEDEX**

COMITE SYNDICAL

DU 28 JANVIER 2021

A SAINT DIDIER

--oOo--

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un et le vingt-huit janvier, les membres du comité syndical se sont réunis à SAINT DIDIER sur convocation qui leur a été adressée dans les formes légales.

1) ACCUEIL :

Monsieur le Président accueille l'Assemblée en indiquant que Monsieur le Maire de Saint Didier étant retenu par ailleurs, il ne peut assister à cette séance.

Il donne ensuite la parole à Madame Michèle Plantadis qui souhaite la bienvenue dans la salle des fêtes de Saint Didier et confirme que, comme l'a indiqué Monsieur le Président, Monsieur le Maire n'a pu être présent. Elle souhaite une bonne réunion de travail.

Monsieur le Président présente ensuite Madame Karine Aubineau, recrutée en novembre 2020, en charge principalement des actions de lutte contre les eaux claires parasites auprès des usagers, et notamment du suivi des contrôles de conformité lors des ventes immobilières.

2) POUR RAPPEL :

Le compte rendu des délégations au Président, les comptes rendus de la commission des marchés assainissement collectif du 14 décembre, assainissement collectif de groupement de commande des 14 décembre et 18 décembre, de la commission consultative des services publics locaux du 17 décembre et du bureau syndical du 14 janvier ont été envoyés avec la convocation.

3) APPEL POUR QUORUM

Madame Julia Brechet procède à l'appel qui fait apparaître que le quorum étant atteint pour l'ensemble des services, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Membres présents à la séance : Mmes et MM. TERRISSE Michel et MOSSE Marc (Althen des Paluds) - RASPAIL Max et POITEVIN Jérôme (Blauvac) - MICHEL Stéphane et GEEL Cyrille (Monteux) - ORTUNO Mireille (Mormoiron) - CARLE

Didier et BERNAL Fulgencio (Pernes les Fontaines) - TORELLI Jean-Marie et MACHUROT Suzy (Villes sur Auzon) - GUILLAUME Alain, JEROME Robert, BOULETIN Jérôme, GARRIGUES Jacques, ROSSETTI Patrick, MALINGE David, SENAC Jean-François, GIRARD Guy, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, JOUVAUD Gilles, AY Anne-Sophie, COURSET Anne-Marie, SOARD Philippe, COSTE Christian, BRESSY Pierre, ANDRIEUX Henri, BONNET Louis, ALLEGRE Alexandre, BERNHARDT Joseph, OLIVIER Arlette, PLANTADIS Michèle, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine, CALY Pierre, FABRE Maurice, RUEL Bruno (COVE) - LAMOUREUX Roland et HERVE Charly (Grand Avignon) - TENZA Salvador (CCPRO) - TERRISSE Michel, MOSSE Marc, MICHEL Stéphane, GEEL Cyrille, CARLE Didier et BERNAL Fulgencio (CCSC).
Membres excusés : Mmes et MM. BELHOMME Alain (COVE) - NOUVEAU Alain et EBRARD Patrick (Grand Avignon) - RATAJEZAK Gérard (CCPRO) - ROUX Thierry (CCSC).

4) DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Mme Mireille Ortuno et Monsieur Jacques Garrigues sont désignés secrétaires de séance.

5) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE GENERAL

1) REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Président précise que ce règlement intérieur a été adressé à chacun.

Il est approuvé à l'unanimité.

EAU POTABLE

2) DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Madame Michèle Plantadis indique que le rapport a été joint avec la convocation.

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2021 conformément à l'article L 2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

- ▶ Axes de présentation :
- Hypothèses générales des dépenses et des recettes

- Engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement
- Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolutions prévues
- Eléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours

Le service de l'eau potable comprend au 1^{er} janvier 2021 :

- 37 communes adhérentes.
- 83 782 primes fixes.
- 9 436 995 m³ facturés.

I) LA SITUATION FINANCIERE :

Tarifs : Au 1^{er} janvier 2021, conformément à la délibération du comité syndical du 29 juin 2017, le tarif est le suivant :

PART SYNDICAT :

La prime fixe est de 25,00 € HT

Le prix au m³ est de 0,541 € HT

PART DELEGATAIRE :

La prime fixe est de 21,80 € HT par an

Le prix au m³ : 0,6178 € HT par m³.

Pour information, compte tenu de la TVA et de la redevance Agence de l'Eau, le prix du m³ pour une consommation de 120 m³ par an est de 2,00 € TTC (1,98 euros TTC au 1^{er} janvier 2020).

Il n'est pas prévu de modifications de tarifs malgré d'importantes subventions d'investissement attribuées en 2020/2021 qui serviront aux travaux d'investissement. En effet, ces recettes sont ponctuelles et liées au contexte sanitaire actuel.

II) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Recettes de fonctionnement (Prévisions 2021) :**

Le produit de la vente de l'eau attendu s'élève à 6.200.000,00 €.

Les prévisions de recettes issues de la vente de l'eau sont en légère augmentation par rapport aux prévisions de l'année 2020, liées aux tendances des dernières années et au transfert des communes de Malaucène et Gigondas. Cependant, a été pris en compte la probable augmentation des impayés engendrée par la crise sanitaire notamment chez les professionnels.

- **Dépenses de fonctionnement (Prévisions 2021) :**

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 1.535.200,00 € dont :

- charges à caractère général pour un montant de 695.700,00 € (baisse de 4.65% par rapport aux prévisions de 2020)

La baisse des dépenses à caractère général est due à l'optimisation des dépenses.

- charges de personnel pour un montant de 839.500,00 € (hausse de 10.03% par rapport aux prévisions de 2020)

La hausse des dépenses de personnel est due au recrutement d'un agent et à l'évolution des carrières des agents en place.

Les dépenses de gestion courante seront payées entièrement sur le budget de l'eau et seront remboursées à 50 % par le budget de l'assainissement collectif pour un montant de 100.000,00 € (sauf les dépenses spécifiques au service, telles que notamment les travaux de taille, les honoraires, les taxes foncières et la rémunération à la performance au titre du contrat de DSP Eau).

Les charges de personnel sont compensées par le remboursement de 440.000,00 € (400.000,00 € du service de l'assainissement collectif et 40.000,00 € du service assainissement non collectif).

III) LE PERSONNEL :

- Les effectifs :

Au 1^{er} janvier 2021, l'effectif pour le service est de 14 agents :

- 6 au service administratif et 8 au service technique.
- 10 femmes et 4 hommes.

10 agents sont à temps complet, soit 38 h hebdomadaires et récupèrent 13 jours de RTT.

4 agents sont à temps partiel, soit 30,40 h hebdomadaires et récupèrent 11 jours de RTT.

13 agents travaillent pour les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

1 agent travaille exclusivement sur le service de l'eau potable.

Le montant de la masse salariale représente 5,74 % des dépenses de la section exploitation (compte tenu du remboursement du service de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif) et 1,69 % des dépenses du budget total.

- Evolution du personnel en 2020

- Départ (fin d'un CDD) Un agent au service technique
- Recrutement (CDD) Un agent au service technique
- Recrutement Un agent en charge des ressources humaines

IV) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Recettes d'investissement (Prévisions 2021) :**

Le financement des investissements est constitué de l'autofinancement pour un montant de 2.689.600,00 € (produit des surtaxes), des subventions de l'Agence de l'Eau pour un montant de 5.128.741,00 € grâce au plan « Rebond » :

- *Entraigues/Sorgues/ Althen – Sécurisation et réhabilitation du réseau : 2.760.726,00 € ;*
 - *Monteux – Rues Cassin, Marjoraines, Saint Hilaire – Réhabilitation du réseau : 476.337,00 € ;*
 - *Sorgues – RD6 – Sécurisation et renouvellement du réseau : 975.000,00 € ;*
 - *Carpentras/Sorgues/Le Pontet – Renouvellement de canalisation 916.678,00 €*
- et de l'emprunt pour un montant de 6.287.927,00 €

Suite à la crise sanitaire, l'Agence de l'Eau a lancé un Appel à Projets Rebond « Eau Biodiversité Climat 2020-2021 » pour la période du 25 juin 2020 au 31 décembre 2021. Les nouvelles mesures proposent des aides élargies à tous les territoires antérieurement non éligibles ainsi que l'augmentation des taux d'aide sur certaines thématiques. La priorité est donnée aux dossiers prêts à démarrer très rapidement après l'attribution des aides. Le but est d'accélérer le redémarrage des investissements tout en poursuivant la protection des ressources en eau et les économies d'eau.

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

ETUDES	MONTANT A FINANCER HT	BP 2021 HT
Schéma directeur d'eau potable 2021	150 000,00	150 000,00
Ressource Rhône : Etude effet depollution des berges - Interaction Rhône-Nappe (complément)	10 000,00	10 000,00
Ressources Sables Blancs : Diagnostic territorial des pressions agricoles et non agricoles	25 000,00	25 000,00
Révision des périmètres de protection des captages (Les Sablons à Mormoiron, Champs captants de Bedoin) et sécurisation des ressources	30 000,00	30 000,00
Diagnosics des ouvrages de captage (Ressources Malaucène, Gigondas, Venasque, Beaumont du Ventoux)	30 000,00	30 000,00
SOUS-TOTAL ETUDES (A)	245 000,00	245 000,00
MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2021 HT
Chateauneuf du Pape - Rue Baron, Leroy, Daudet - Renouvellement du réseau	204 000,00	81 600,00
Malaucène - chemin des Margauds, Palivette, stade, Tennis, aire camping - Renouvellement du réseau	355 200,00	142 080,00
Mazan - chemin de l'Auzon, Bigournd Ouest et Est - Renouvellement du réseau	222 000,00	88 800,00
Monteux - Av Gladenbach, rue des Hortensias, place du marché - Renouvellement du réseau	312 000,00	124 800,00
Mormoiron, La Venue de Mazan, Sud place du clos, rue hopital de la nation- Renouvellement du réseau	330 000,00	132 000,00
Sorgues - Services Chapelle - Montagne (phase 1) - Gardy (phase 1) - Renforcement et renouvellement du réseau	11 400 000,00	570 000,00
Villes sur Auzon - Av J Jaurès, le cours, rue des Michouilles, Rolland -Réhabilitation du réseau	132 000,00	52 800,00
Accord cadre Renouvellements et plombs 2018 2021	9 600 000,00	9 600 000,00
Marché à commande - Renouvellement/ plombs Accord cadre 2022 2026 - Sécurisation et renouvellement	7 200 000,00	360 000,00
Sécurisation des ressources -Travaux suite à l'étude de vulnérabilité	40 000,00	40 000,00
Etude complémentaire pour la diversification des ressources en eau sur le territoire - Nappe du Miocène	165 000,00	165 000,00
Malaucène - Source du Groseau - Sécurisation du captage	50 000,00	50 000,00
Sorgues, Bedoin, Beaumont - Nettoyage et réhabilitation de 6 captages et diagnostic qualitatif et quantitatif	120 000,00	120 000,00
Sorgues Rive Gauche - Réhabilitation des équipements de pompage et de mesures de 3 forages (P4 P5 P6Bis)	148 500,00	148 500,00

Barthelasse- La Motte - Renouvellement des équipements de pompage et de mesures de 2 forages (P6 et P8)	60 000,00	60 000,00
Ressource Sables blancs - Achat logiciel	7 000,00	7 000,00
Ressource territoire : Travaux, équipements et mesures	30 000,00	30 000,00
SOUS-TOTAL MO ET TRAVAUX (B)	30 375 700,00	11 772 580,00
TOTAL C (A+B)	30 620 700,00	12 017 580,00

GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

AP-CP EN PLACE ET RECONDUITS

MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2021 HT
Bedoin - chemin des remparts (Four Bonjean) Réhabilitation du réseau	210 000,00	84 000,00
La Roque sur Pernes - Rues du Portail haut, Portail bas, Imbert - Renouvellement du réseau	36 000,00	14 400,00
Monteux - Chemin des Marjoraines, Saint Hilaire, Avenue Renée Cassin - Renouvellement du réseau	879 600,00	68 304,00
Pernes les Fontaines - Zone de captage Saint Roch - Sécurisation de la ressource	1 020 000,00	326 400,00
Carpentras - La Gardy - réservoir cuve 1 et 2, Saint Pierre de Vassols Réservoir les Condamines - Réhabilitation	750 000,00	300 000,00
SOUS-TOTAL (D)	2 895 600,00	793 104,00

TOTAL GLOBAL E (C+D)	33 516 300,00	12 810 684,00
-----------------------------	----------------------	----------------------

En effet, dans le cadre du 11^{ème} programme (2019-2024), les chantiers prioritaires de l'Agence de l'Eau sont ceux qui privilégient les économies d'eau sur les secteurs déficitaires et dans un esprit de solidarité, ceux à destination des territoires ruraux défavorisés (communes en zone de revitalisation rurale ZRR).

Dépenses d'investissement (Prévisions 2021) :

Les principaux nouveaux investissements qui seront inscrits au budget primitif 2021 :

Les sommes présentées ne tiennent pas compte des restes à réaliser

V) L'ETAT DE LA DETTE :

L'annuité d'emprunt s'élève à 2.540.000,00 €. La charge de l'annuité d'emprunt pour 2021 est de 30,32 € par usager (32,17 € en 2020).

Après une présentation détaillée, cette question est approuvée à l'unanimité.

3) TERRITOIRE SYNDICAL - ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE - PROGRAMME 2022-2026 - RENOUELEMENT DE CANALISATIONS PRIORITAIRES ET SECURISATION DU SERVICE - LANCEMENT DE L'OPERATION

Monsieur Jean-François Senac expose que la lutte contre les fuites sur le réseau d'eau potable constitue un enjeu majeur pour le Syndicat. En effet, ces fuites représentent une perte économique ainsi qu'environnementale et nuisent à la qualité du service rendu.

Conformément au plan d'actions adopté par délibération du 15 décembre 2016, et en continuité avec les années précédentes, il est nécessaire de prévoir un programme fort de renouvellement des conduites prioritaires et structurantes du service.

Afin d'optimiser les interventions tant techniquement que financièrement, il est donc proposé de regrouper ces travaux de renouvellement et de sécurisation au sein d'un même marché, pour un montant annuel minimum de 3 millions d'euros.

Un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure formalisée suivant les dispositions des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Ces travaux feront l'objet d'un accord cadre à bons de commande suivant les dispositions des articles L.2125-1, R.2162-1 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

4) COMMUNES DE BEDOIN, BEAUMONT DU VENTOUX ET SORGUES - ENTRETIEN ET NETTOYAGE DE SIX OUVRAGES DE CAPTAGE D'EAU POTABLE, DIAGNOSTIC QUALITATIF ET QUANTITATIF - LANCEMENT DE L'OPERATION

Monsieur Roland Lamouroux indique que dans le cadre de la préservation des ressources en eau, et afin d'optimiser les volumes pompés dans les ouvrages de captage d'eau potable, des travaux de curage et de nettoyage doivent être entrepris sur certains sites de production.

De plus, et afin d'optimiser financièrement les coûts, lors de ces opérations seront réalisées des analyses qui permettront de déterminer les horizons les plus productifs en manganèse et métabolites d'Atrazine et simazine et en débits de certains forages.

Enfin, au regard de l'évolution du contexte de ces dernières années (diminution de la pollution au dinosèbe et dinoterbe, mise en place de l'unité de traitement par charbon actif notamment), il est également nécessaire de tester le champ captant Rive Gauche à Sorgues à hauteur de la déclaration d'utilité publique.

Les travaux consisteront par ordre de priorité :

- BEDOIN : interventions sur 2 forages : Giardini et Basses Pessades (nettoyage + diagnostic quantitatif et qualitatif)
- SORGUES – Rive Gauche : interventions sur 3 puits : n°6 bis, n°5 et n°4 (nettoyage + diagnostic quantitatif)
- BEAUMONT-DU-VENTOUX : intervention sur 1 puits : Sainte Marguerite (nettoyage)

Le montant des travaux est estimé à 100.000 € HT. Le montant à financer est estimé à 120.000 € HT.

Un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.

Cette question est approuvée à l'unanimité.

5) TERRITOIRE SYNDICAL - NAPPE DU MIOCENE - ETUDE COMPLEMENTAIRE POUR LA DIVERSIFICATION DES RESSOURCES EN EAU - REALISATION D'UN FORAGE DE RECONNAISSANCE - LANCEMENT DE L'OPERATION

Monsieur Roland Lamouroux explique que suite à l'étude de 2011 qui avait pour but d'identifier des zones avec des potentialités aquifères intéressantes, il est maintenant nécessaire de lancer des études complémentaires afin d'implanter de nouveaux captages dans le miocène.

Pour rappel, cette ressource est classée stratégique pour l'alimentation actuelle et future en eau potable par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le SDAGE.

Cette opération comprendra la réalisation d'un forage de reconnaissance pour évaluer les débits exploitables ainsi que la qualité de l'eau captée.

Le montant des travaux est estimé à 150.000 € HT. Le montant à financer est estimé à 165.000 € HT.

Un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

6) MISE EN PLACE DU SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - AVENANT N°1 AU MARCHE ALTEREO-G2C

Monsieur Roland Lamouroux rappelle que par marché du 16 juillet 2018, la mission relative à la réalisation du schéma de distribution d'eau potable a été confiée à ALTEREO-G2C pour un montant de 61.720,00 € HT.

Suite à la prise de compétence eau potable par le syndicat Rhône Ventoux sur le périmètre des communes de Gigondas et de Malaucène au 1^{er} janvier 2020, le périmètre

initial de l'étude a été modifié afin d'intégrer ces deux communes au schéma de distribution du syndicat.

En conséquence il convient de réaliser les prestations prévues au CCTP en phases 1 « entretien avec les communes », et 2 « Numérisation des zonages AEP » et « Etablissement de la notice d'accompagnement du zonage AEP » pour les deux communes de Gigondas et de Malaucène et d'intégrer les dernières données disponibles pour la notice syndicale à l'échelle du syndicat.

Par ailleurs, le délai de réalisation est porté à 15 mois (au lieu de 11 mois) afin d'intégrer cette situation et de prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire sur le bon déroulement de la mission.

Le montant de ces prestations supplémentaires s'élève à 4.471 € HT. Le nouveau montant du marché est donc porté à 66.191 € HT.

Monsieur Guy Girard demande où en est l'avancement du schéma. Julia Brechet indique qu'il est terminé, les données concernant Malaucène et Gigondas ont été prises en compte et le délai de 4 mois est terminé. Un projet de zonage a été adressé à toutes les communes.

Cette question est approuvée à l'unanimité.

7) NAPPE DES SABLES BLANCS - ETUDE GLOBALE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE - AVENANT N°4 AVEC LE BUREAU D'ETUDES RABIN

Monsieur Roland Lamouroux expose que dans le cadre de l'étude relative à la nappe des Sables Blancs sur la commune de Bédoin pour laquelle un marché a été passé en date du 21 juillet 2017, avec le bureau d'études Rabin et particulièrement suite aux échanges avec le comité de pilotage, il est nécessaire de cartographier la vulnérabilité intrinsèque de la nappe dans l'emprise du bassin d'alimentation des captages des Sablons (Mormoiron). Cette mission est estimée à 2.000 euros HT.

De plus, suite à l'arrivée d'un agent dédié aux aspects communication au syndicat, il est proposé que la prestation relative à la réalisation de documents de communication initialement prévue au marché soit supprimée (hormis la réalisation de la maquette 3D), induisant une moins-value de 1.100 euros HT.

Un avenant de 900 € HT au marché est donc proposé pour tenir compte de ces modifications, faisant ainsi passer le montant du marché à 206.941,14 € HT.

Les autres clauses restent inchangées.

Monsieur le Président ajoute que toutes ces questions concernent les missions liées au poste de Marjolaine Puddu qui gère les ressources du Syndicat.

Cette question est approuvée à l'unanimité.

8) ADHESION A LA CHARTE REGIONALE DE L'EAU PORTEE PAR LA REGION SUD

Monsieur le Président indique que les enjeux de gestion de la ressource en eau et de la biodiversité aquatique sont centraux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. De nombreux usages et l'aménagement de nos territoires dépendent de la gestion durable de ces ressources et de leur partage. Les impacts du changement climatique sur la ressource en eau vont entraîner une diminution de la disponibilité de l'eau, un risque de dégradation de la biodiversité aquatique et de la qualité de l'eau et une augmentation des conflits d'usage pour accéder à cette ressource. Il est donc essentiel d'agir et de s'engager dans des politiques d'adaptation sur le long terme.

Fruit d'une démarche concertée avec l'ensemble des parties prenantes, la Charte régionale de l'eau a pour ambition de répondre aux enjeux de la préservation des milieux aquatiques, d'économies de la ressource, de solidarité et de partage, de préservation du patrimoine hydraulique, d'aménagement du territoire et de gouvernance.

Il est donc proposé de s'inscrire dans cette démarche en signant cette charte.

Madame Marjolaine Puddu indique que cela permet d'avoir une politique et une vision globales à l'échelle de la région PACA, et d'avoir des instances décisionnelles et de débloquent des fonds jugés prioritaires. Le Syndicat a donc tout intérêt à faire partie de cette démarche car ça permettra plus d'efficacité dans toutes les thématiques en lien avec la protection des eaux souterraines.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

9) PARTENARIAT AVEC LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (L.P.O P.A.C.A) - DIAGNOSTIC BIODIVERSITE SUR LES ZONES DE CAPTAGE RIVES DROITE ET GAUCHE DU RHONE - CONVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2021

Monsieur André Aiello explique qu'afin de poursuivre les actions menées en faveur du développement de la biodiversité sur les zones de captage rives droite et gauche du Rhône, sur le site du siège du syndicat et également sur le champ captant des Sablons à Mormoiron, la L.P.O. PACA propose pour l'année 2021, de continuer sur ces sites, le diagnostic des potentialités écologiques des terrains qui consistera en l'assistance technique à la réalisation d'actions à mettre en œuvre pour la biodiversité et l'évolution écologique des sites.

Le coût de cette mission est évalué à 12.000,00 €.

Une convention précisant notamment les modalités de versement doit être conclue.

Cette question est approuvée à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

10) DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Madame Michèle Plantadis rappelle que le rapport a été joint à chacun et donne toutes les informations.

Le cadre réglementaire est identique à celui évoqué en eau potable.

Le service assainissement collectif comprend au 1^{er} janvier 2021 :

- 30 communes adhérentes
- 29 916 primes fixes
- 2 903 816 m³ facturés

Conformément à la délibération du 17 décembre 2020, au 1^{er} septembre 2021, s'ajouteront les usagers de Carpentras. Ils comptabilisent pour l'année 2020 :

- 14 856 primes fixes
- 1 399 391 m³ facturés

I) LA SITUATION FINANCIERE :

Tarifs : Au 1^{er} janvier 2021, conformément à la délibération du comité syndical du 29 juin 2017, le tarif est le suivant :

PART SYNDICAT :

La prime fixe est de 29,60 € HT par an

Le prix au m³ : 1,615 € HT par m³

PART DELEGATAIRE :

La prime fixe est de 38,62 € HT par an.

Le prix au m³ : 1,1811 € HT par m³ par an.

Compte tenu de la TVA et de la redevance Agence de l'Eau, le prix au m³ est de 3,87 € TTC

(3,85 € TTC le m³ au 1^{er} janvier 2020).

CAS PARTICULIER 1 :

Concernant la commune de Mormoiron, conformément à la délibération du 20 décembre 2018, les tarifs sont les suivants au 1^{er} janvier 2021 :

PART SYNDICAT :

La prime fixe est de 29,60 € HT par an

Le prix au m³ : 1,615 € HT par m³

Concernant la part syndicat, il s'agit du dernier changement de tarifs

PART DELEGATAIRE :

La prime fixe est de 31,80 € HT par an.

Le prix au m³ : 0,7740 € HT par an.

Compte tenu de la TVA et de la redevance Agence de l'Eau, le prix au m³ est de 3,36 € TTC.

(2,66 € TTC au 1^{er} janvier 2020)

CAS PARTICULIER 2 :

La commune de Carpentras adhère au syndicat à partir du 1^{er} septembre 2021.

Pour l'année 2021, il s'agit des tarifs adoptés par la COVE.

PART SYNDICAT :

La prime fixe est de 10,00 € HT par an

Le prix au m³ : 0,9 € HT par m³

PART DELEGATAIRE :

La prime fixe est de 20,60 € HT par an.

Le prix au m³ : 1,138 € HT par an.

Pour information les dépenses et les recettes n'ont pas été intégrées au débat. Elles le seront par décisions modificatives.

II) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

• Recettes de fonctionnement (Prévisions 2021) :

Le produit attendu de la redevance de l'assainissement s'élève à 4.700.000,00 €.

De la même manière que pour l'eau potable, les prévisions de recettes sont en légère augmentation par rapport aux prévisions de l'année 2020 au regard des tendances des années précédentes. Cependant, a été pris en compte la probable augmentation des impayés engendrée par la crise sanitaire notamment chez les professionnels.

• Dépenses de fonctionnement (Prévisions 2021) :

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 764.400,00 € comprenant :

- charges à caractère général pour un montant de 364.400,00 € (baisse de 21.53% par rapport à 2020)

Cette baisse est due à l'optimisation des dépenses.

- charges de personnel pour un montant de 400.000,00 € (baisse de 2.44% par rapport à 2019)

La baisse des dépenses de personnel est due à la prise en charge à hauteur de 50 % (contre 60 % l'année dernière).

Les dépenses de gestion courante seront payées entièrement sur le budget de l'eau et seront remboursées à 50 % par le budget de l'assainissement collectif pour 100.000,00 € (sauf les dépenses spécifiques au service, telles que notamment les travaux de taille, les honoraires, les taxes foncières).

Il est remboursé un montant de 400.000,00 € du service de l'assainissement collectif au service de l'eau potable.

III) LE PERSONNEL

- **Les effectifs :**

Les effectifs sont identiques à ceux de l'eau potable excepté 1 agent en charge des ressources dédié uniquement au service de l'eau potable.

Le montant de la masse salariale représente 0,6 % des dépenses de la section d'exploitation

IV) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Recettes d'investissement (Prévisions 2021) :**

Il est prévu que les travaux soient financés par l'autofinancement pour un montant de 957.630,00 € (produit des redevances), les emprunts pour un montant de 3.841.830,00 €.

Pour information aucune nouvelle subvention n'est inscrite à ce jour pour 2021. Toutefois de nouveaux dossiers ont été déposés auprès de l'Agence de l'Eau.

L'Agence de l'Eau subventionne prioritairement l'amélioration des traitements des eaux usées là où les enjeux « milieux l'exigent » et notamment dans le cadre du 11^{ème} programme (2019-2024) l'accompagnement des stations de traitement des eaux usées « points noirs » et le traitement plus poussé en azote et/ou phosphore pour les stations d'épuration de plus de 10.000 équivalents habitants. L'amélioration de la collecte des eaux usées et le fonctionnement des réseaux d'assainissement par temps de pluie sont également des chantiers prioritaires ainsi que ceux à destination des territoires ruraux défavorisés (communes en zone de revitalisation rurale ZRR) pour accélérer le rattrapage structurel.

Cependant, suite à la crise sanitaire, l'Agence de l'Eau a lancé un Appel à Projets Rebond « Eau Biodiversité Climat 2020-2021 » pour la période du 25 juin 2020 au 31 décembre 2021. Les nouvelles mesures proposent des aides élargies à tous les territoires antérieurement non éligibles ainsi que l'augmentation des taux d'aide sur certaines thématiques. La priorité est donnée aux dossiers prêts à démarrer très rapidement après l'attribution des aides. Le but est d'accélérer le redémarrage des investissements tout en poursuivant la lutte contre les pollutions.

- Dépenses d'investissement (Prévisions 2021) :

Les nouveaux investissements suivants seront inscrits au budget primitif 2021 :

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS		
ETUDES	MONTANT A FINANCER HT	BP 2021 HT
Diagnostic amont suite campagne RSDE 2	72 000,00	72 000,00
SOUS-TOTAL ETUDES (A)	72 000,00	72 000,00
MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2021 HT
Châteauneuf du Pape - STEP - Réhabilitation du génie civil du bassin d'aération	96 000,00	96 000,00
Châteauneuf du Pape - Rue Baron, Leroy, Daudet - Réhabilitation du réseau	606 000,00	242 400,00
La Roque sur Pernes - Renouvellement de la STEP	624 000,00	124 800,00
Malaucène - Chemins des Margauds, Palivette, stade, Tennis, aire camping - Réhabilitation du réseau	726 000,00	290 400,00
Mazan - Chemins de l'Auzon, Bigourd Ouest et Est - Réhabilitation du réseau	840 000,00	336 000,00
Monteux - STEP - Construction d'un bassin d'orage	1 800 000,00	540 000,00
Monteux - Av Gladenbach, rue des Hortensias, place du marché - Réhabilitation du réseau	894 000,00	357 600,00
Mormoiron, La Venue de Mazan, Sud place du clos, rue Hôpital de la nation- Réhabilitation du réseau	468 000,00	187 200,00
Villes sur Auzon - Av J Jaurès, le cours, rue des Michouilles, Rolland,- Réhabilitation du réseau	348 000,00	139 200,00
Accord cadre 2018 2021 -Déplacement, renforcement et extension du réseau	630 000,00	630 000,00
Accord cadre 2021 2025 Renouvellement, Extension et Déplacement	1 800 000,00	90 000,00
SOUS-TOTAL MO ET TRAVAUX (B)	8 832 000,00	3 033 600,00
TOTAL C (A+B)	8 904 000,00	3 105 600,00

GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

AP-CP EN PLACE ET RECONDUITS

MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2021 HT
Bedarrides - Territoire communal - Recherche des eaux claires parasites 2019-2020	80 000,00	12 800,00
Pernes les Fontaines - Actualisation du Schéma directeur	80 000,00	32 000,00
Bedoin - Chemin des Remparts - Renouvellement du réseau	348 000,00	139 200,00
La Roque sur Pernes - Rues du Portail haut, Portail bas, Imbert - Renouvellement du réseau	147 000,00	58 800,00
Malemort du comtat - construction de la station d'épuration	1 980 000,00	506 880,00
Monteux - Chemin des Marjoraines, Saint Hilaire, Avenue René Cassin - Renouvellement du réseau	1 668 000,00	184 080,00
Mormoiron - Mise en conformité du système épuratoire	3 000 000,00	885 000,00
SOUS-TOTAL (D)	7 303 000,00	1 818 760,00
TOTAL GLOBAL E (C+D)	16 207 000,00	4 924 360,00

Les sommes présentées ne tiennent pas compte des restes à réaliser

V) Etat de la dette :

L'annuité d'emprunt s'élève à 3.400.000,00 €. La charge de l'annuité d'emprunt pour 2021 est de 113,65 € par usager (122,16 € en 2020).

Cette question est adoptée à l'unanimité.

11) COMMUNE D'ALTHEN DES PALUDS - REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION - LANCEMENT DE L'OPERATION

Monsieur Stéphane Michel expose que dans le cadre du programme de travaux établi lors du schéma directeur d'assainissement de la commune d'ALTHEN DES PALUDS, a été identifié le renouvellement de la station d'épuration compte tenu de sa vétusté (1995) et des nombreux dysfonctionnements notamment dus à la présence d'eaux claires parasites.

Les travaux consisteront en la destruction de la station d'épuration actuelle, en la construction d'une nouvelle station d'épuration, soit en lieu et place de la station actuelle, soit à proximité immédiate.

Afin de compenser l'évolution de la population des 30 prochaines années, la capacité de la future station d'épuration sera de 3 500 équivalent-habitants.

Le montant total de ces travaux est estimé à environ 2 300 000,00 € HT, celui de l'opération à environ 2 760 000,00 € HT.

Un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.

Monsieur Michel Terrisse remercie les élus et les services du syndicat pour cette construction.

Monsieur le Président le remercie à son tour pour les échanges productifs qui ont permis d'aboutir sur ce projet.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

12) TERRITOIRE SYNDICAL - ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE - PROGRAMME DE DEPLACEMENT, DE RENFORCEMENT ET D'EXTENSION DE RESEAUX D'EAUX USEES - LANCEMENT DE L'OPERATION

Monsieur Stéphane Michel explique qu'afin de pouvoir faire face aux différents travaux difficilement programmables, un Accord Cadre à bons de commande est nécessaire.

Les travaux seront réalisés au fur et à mesure d'incidents constatés sur le réseau ou pour des interventions à réaliser rapidement (déplacement de réseau, extension à la demande et avec participation des intéressés) et pour toute autre cause ayant un caractère difficilement prévisible.

Le montant annuel des travaux peut être évalué, sur la base du constat des dernières années et en appréhendant l'intégration de la commune de Carpentras, à un maximum de 1.500.000,00 € HT.

Un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure formalisée suivant les dispositions des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Ces travaux feront l'objet d'un accord cadre à bons de commande suivant les dispositions des articles L.2125-1, R.2162-1 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Président indique que cela permet d'intervenir rapidement sur les réseaux. Monsieur Guy Girard demande si cette enveloppe est supérieure à l'année précédente et Monsieur Laurent Dufaut explique qu'en effet, le montant est supérieur pour anticiper notamment l'arrivée de Carpentras.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

13) COMMUNE DE VILLES SUR AUZON - MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - ZONAGE D'ASSAINISSEMENT - OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Monsieur Stéphane Michel indique que dans le cadre de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement, il est envisagé de procéder à la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement de la commune de Villes sur Auzon, annexe du PLU. La commune doit lancer également sa procédure d'enquête publique avant approbation de ce PLU.

En application des articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants du Code de l'Environnement, et de l'article R 123-11 du Code de l'Urbanisme, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique portant sur le zonage d'assainissement de la commune de Villes sur Auzon.

Une enquête conjointe peut être sollicitée afin que le commissaire enquêteur désigné soit le même dans le cadre de ces deux procédures.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

14) REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Président indique que ce document a été joint à la convocation.
Cette question est approuvée à l'unanimité.

15) DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Madame Michèle Plantadis indique que le rapport sur les orientations budgétaires a été joint à chacun. Elle donne toutes les précisions sur ce document.

Le cadre réglementaire est également identique à celui évoqué en eau potable.

Le service assainissement non collectif comprend au 1^{er} janvier 2021 :

- 34 communes adhérentes
- 10029 installations

TERRITOIRE SYNDICAL - (HORS MORMOIRON)

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Le service assainissement non collectif (territoire syndical) comprend au 1^{er} janvier 2021 :

- 33 communes adhérentes
- 9799 installations

I) LA SITUATION FINANCIERE :

Les tarifs proposés sont les suivants :

TARIFS 01/01/2021	TARIFS HT	TARIFS TTC
Faisabilité	60,00 €	66,00 €
Conception	130,00 €	143,00 €
Réalisation	180,00 €	198,00 €
Diagnostic et fonctionnement	180,00 €	198,00 €
Contrôle vente	290,00 €	319,00 €
Redevance pour prestation administrative	30,00 €	33,00 €
Frais de déplacement sans visite	40,00 €	44,00 €

Le principe des pénalités pour non-respect des règles liées au SPANC est maintenu. Ces pénalités étant assimilables à des taxes, ne sont pas soumises à la TVA.

II) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Recettes de fonctionnement** (Prévisions 2021) :

Les recettes attendues du service s'élèvent à 234.380,00 €

- **Dépenses de fonctionnement** (Prévisions 2021) :

Les dépenses de gestion courante du service assainissement non collectif s'élèvent à 233.900,00 €

- Charges à caractère général pour un montant de 21.400,00 € (baisse de 0.93 % par rapport aux prévisions de 2020)
- Charges de personnel pour un montant de 212.500,00 € (hausse de 5.80 % par rapport aux prévisions de 2020, liées à l'évolution de la carrière du personnel).

Il est remboursé un montant de 500,00 € du service de l'assainissement non collectif de Mormoiron au service de l'assainissement non collectif.

III) LE PERSONNEL

- **Les effectifs**
 - ▶ Au 1^{er} janvier, 2 agents au service administratif et 3 agents au service technique.
 - ▶ 2 femmes et 3 hommes
 - ▶ 5 agents emplois permanents

Le montant de la masse salariale représente 88,58 % des dépenses de la section d'exploitation

- **Le temps de travail :**

- ▶ Les agents effectuent, pour un temps complet, 35 h hebdomadaires.
- ▶ Un agent au service administratif effectue un temps partiel, soit 20 h hebdomadaires
- ▶ Ils ne bénéficient pas de RTT

IV) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Recettes d'investissement (Prévisions 2021) :**

Subventions Agence de l'Eau et Département pour réhabilitation des assainissements non collectifs des particuliers : 50.000,00 €

Pour information, dans les restes à réaliser, seront prévues les subventions qui restent à verser aux particuliers,

Il est à noter qu'il s'agit des derniers dossiers de réhabilitation des assainissements autonomes car ils ne seront plus subventionnés ni par l'Agence de l'Eau ni par le Département.

Aucun emprunt n'a été contracté pour ce service.

- **Dépenses d'investissement (Prévisions 2021) :**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à :

- 2.000,00 € (matériel informatique et mobilier et matériel technique).
- 50.000,00 € de subventions aux particuliers.

Pour information, l'opération relative à la réhabilitation des installations autonomes et pour lesquelles les particuliers perçoivent des subventions est reportée dans les restes à réaliser.

V) L'ETAT DE LA DETTE :

Aucun emprunt n'a été contracté pour ce service.

MORMOIRON

La commune de Mormoiron dispose d'un budget spécifique compte tenu de son mode de gestion en délégation de service public.

I) LA SITUATION FINANCIERE :

Avec 230 installations, les tarifs proposés sont les suivants au 1^{er} janvier 2021 :

TARIFS	TARIFS SRV		MONTANTS A REVERSER PAR SUEZ AU SRV	
	MONTANT HT	MONTANT TTC	MONTANT HT	MONTANT TTC
Faisabilité	60,00 €	66,00 €	0,00 €	0,00 €
Conception	130,00 €	143,00 €	30,00 €	33,00 €
Réalisation	180,00 €	198,00 €	30,00 €	33,00 €
Diagnostic et fonctionnement	180,00 €	198,00 €	30,00 €	33,00 €
Contrôle vente	290,00 €	319,00 €	100,00 €	110,00 €
Redevance pour prestation administrative	30,00 €	33,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais de déplacement sans visite	40,00 €	44,00 €	0,00 €	0,00 €

Au regard de la gestion en délégation de service public, le syndicat percevra une redevance égale à la différence entre le tarif nouveau et le tarif perçu par le délégataire dans le cadre du contrat.

II) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Recettes de fonctionnement (Prévisions 2021) :**

Les recettes attendues pour le budget de la commune de Mormoiron s'élèvent à 500,00€.

- **Dépenses de fonctionnement (Prévisions 2021) :**

Les dépenses de gestion courante du service assainissement non collectif s'élèvent à 500,00 € (charges de personnel : Mise à disposition d'un agent du service assainissement non collectif pour le traitement des dossiers)

III) LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Aucun investissement n'est à prévoir.

IV) L'ETAT DE LA DETTE :

Aucun emprunt n'a été contracté pour ce service.

Après qu'il ait été donné toutes les précisions à Monsieur Guy Girard sur le reversement fait par Suez au Syndicat, cette question est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Monsieur le Président fait un tour de table sur le fonctionnement de E convocation : Tout le monde semble satisfait.

Il informe alors de la date du prochain comité qui se déroulera le jeudi 25 mars. Le lieu reste à définir. Monsieur Michel Terrisse propose d'accueillir le prochain comité syndical à Althen des Paluds, à condition qu'il n'y ait pas de décision de confinement d'ici là et que le chauffage de la salle fonctionne.

Monsieur le Président propose de visionner le film des travaux réalisés tout au long de l'année 2020 sur quelques chantiers du Syndicat, réalisé par Monsieur Serge MAYET qu'il remercie, avant la présentation des vœux du Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 40 suivie de la cérémonie des vœux.

ANNEXES

Compte rendu de la commission des marchés assainissement collectif du 14 décembre

Compte rendu de la commission assainissement collectif de groupement de commande du 14 décembre

Compte rendu de la commission assainissement collectif de groupement de commande du 18 décembre

Compte rendu de la commission consultative des services publics locaux du 17 décembre

Compte rendu du bureau syndical du 14 janvier



COMMISSION DES MARCHES ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- o O o -

COMPTE RENDU

- o O o -

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

Les membres de la commission des marchés (présents : Mme COURSET Anne-Marie - MM. MICHEL Stéphane - ROUET Frédéric - BERNHARDT Joseph - COSTE Christian) ont émis un avis favorable pour les résultats relatifs aux dossiers suivants :

- ❖ **Marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du réseau d'eau potable, la réhabilitation et le redimensionnement du réseau d'eaux usées, impasse des Palivettes, avenue Pétrarque, résidence Ratavon, chemins ruraux de Ratavon et Brassetieu sur la commune de MALAUCENE :**

Cinq plis ont été reçus dans les délais impartis et admis.

Au regard des critères établis, le marché a été attribué au cabinet TRAMOY pour un montant de 23.644 € HT et un taux de rémunération de 4,60 %.

- ❖ **Marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, rue du Cabaret Neuf, route de Blauvac/chemin des Plâtrières sur la commune de MALEMORT DU COMTAT :**

Cinq plis ont été reçus dans les délais impartis et admis.

Au regard des critères établis, le marché a été attribué au cabinet MERLIN pour un montant de 22.310 € HT et un taux de rémunération de 4,60 %.

- ❖ **Marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du réseau d'eau potable, la réhabilitation et le redimensionnement du réseau d'eaux usées, rues de l'Auzon, Trufflée, de Lamoricière, du Vieil Hôpital et du Planet sur la commune de MAZAN :**

Cinq plis ont été reçus dans les délais impartis et admis.

Au regard des critères établis, le marché a été attribué à PRIMA pour un montant de 23.400 € HT et un taux de rémunération de 4,50 %.

- ❖ **Marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, avenue de la Gare sur la commune de PERNES LES FONTAINES :**

Sept plis ont été reçus dans les délais impartis et admis.

Au regard des critères établis, le marché a été attribué au cabinet TRAMOY pour un montant de 23.920 € HT et un taux de rémunération de 4,60 %.

- ❖ **Marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du réseau d'eau potable et de redimensionnement du réseau d'eaux usées, chemin des Garrigues et Grande impasse sur la commune de SAINT DIDIER :**

Cinq plis ont été reçus dans les délais impartis et quatre ont été admis.

Au regard des critères établis, le marché a été attribué au cabinet TRAMOY pour un montant de 31.775 € HT et un taux de rémunération de 4,10 %.

- ❖ **Marché de travaux - Construction de la station d'épuration de la commune de MALEMORT DU COMTAT :**

Cinq plis ont été reçus dans les délais impartis et admis.

Au regard de l'analyse technique réalisée, la commission a décidé de réaliser une phase de négociation.



**COMMISSION DES MARCHES ASSAINISSEMENT COLLECTIF
GROUPEMENT DE COMMANDE**

- o O o -

COMPTE RENDU

- o O o -

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

Les membres de la commission des marchés (présents : MM. MICHEL Stéphane – ROSSETTI Patrick) ont émis un avis favorable pour les résultats relatifs aux dossiers suivants :

- ❖ **Marché de travaux - Réhabilitation des réseaux d'assainissement, d'eau potable et enfouissement du réseau Télécom - Chemin des Remparts - Commune de BEDOIN :**

Quatre plis ont été reçus dans les délais impartis et admis.

Au regard des critères établis, le marché a été attribué à l'entreprise CISE TP pour un montant de 408.610 € HT.



**COMMISSION DES MARCHES ASSAINISSEMENT COLLECTIF
GROUPEMENT DE COMMANDE**

- o O o -

COMPTE RENDU

- o O o -

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2020

Les membres de la commission des marchés (présents : MM. BOULETIN Jérôme – ROUX Ghislain) ont émis un avis favorable pour les résultats relatifs aux dossiers suivants :

- ❖ **Marché de travaux - Réhabilitation des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales - Bd Felix Gras et avenue du Docteur Tondut - commune de MALEMORT DU COMTAT :**

Neuf plis ont été reçus dans les délais impartis et huit ont été admis.

Au regard des critères établis, le marché a été attribué à l'entreprise GASNAULT BTP pour un montant de 984.769,16 € HT.



COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Article L.1413-1 du CGCT

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

- Compte rendu -

Représentants du Syndicat : André AIELLO – Bernard MONNET – Anne-Sophie AY
Excusés :

Représentants d'associations locales :

- Robert IGOULEN - ADUEA
- Jacques PAGET et Jean-Jacques GRAILLOT -France Nature Environnement
- Benoît GOSIO et Claude GALLIN-MARTEL – Fédération de Vaucluse pour la Pêche et Protection du Milieu Aquatique

Autres participants :

- Madame Julia BRECHET – Directrice
- Grégory COLLET - BEEE

Monsieur AIELLO souhaite la bienvenue aux membres présents, et ouvre la séance relative à la consultation de la commission en vue du choix du mode de gestion du service assainissement collectif (conformément aux articles L.1411-4 et L.1413-1 du CGCT).

Dans la mesure où il s'agit de la première réunion de la commission de ce mandat, il souhaite rappeler sa composition et sa vision de son animation. Il souhaite que le travail dans cette commission soit effectué en faisant valoir ses arguments de façon constructive.

Il donne ensuite la parole à Monsieur COLLET, qui rappelle le contexte actuel :

- La fin du contrat au 31 décembre 2021
- Le territoire sur lequel la réflexion s'est portée, avec l'intégration de la commune de Carpentras au 1^{er} septembre 2021
- Les ouvrages concernés

Monsieur GRAILLOT souhaite savoir s'il s'agit d'un transfert partiel de la Cove. Il lui est répondu qu'en effet, les territoires de Sarrians, Caromb et Vacqueyras continuent d'être gérés directement par la Cove.

Il souhaite également savoir quels sont les investissements à prévoir sur Carpentras. Il lui est répondu qu'il s'agit principalement des membranes, qui ont une durée de vie d'environ 10 ans.

Monsieur COLLET précise que l'étude a pour objet de proposer le meilleur mode de gestion au regard du contexte spécifique du syndicat.

Il détaille ensuite les différents critères étudiés (maîtrise du service, répartition des risques, technique et compétence, organisation et RH, critère économique).

La question de la durée du contrat est ensuite évoquée, ainsi que les principales caractéristiques que le futur contrat comprendra. Monsieur IGOULEN intervient sur la durée, car il s'interroge sur la pertinence d'une durée de 10 ans alors que le contrat actuel est de 8 ans. Cette durée est justifiée au regard des aspects techniques et notamment des investissements. Il fait remarquer que les investissements portés par le délégataire ne doivent pas pénaliser le service d'éventuelles subventions. Madame BRECHET lui confirme que les principaux investissements restent réalisés par le syndicat, que ceux prévus au contrat sont liés notamment à l'exploitation du service et que cela n'obère pas le potentiel de subventions.

Monsieur PAGET regrette de ne pas disposer de plus amples éléments financiers, notamment des business plans, afin de pouvoir se positionner.

Monsieur IGOULEN reproche au syndicat d'avoir fait le choix du mode de gestion avant les élections municipales et l'arrivée de la nouvelle équipe, et précise que l'ADUEA se réserve le droit de contester le choix du délégataire.

Monsieur AIELLO rappelle les raisons de cette décision, ainsi que les visites et échanges réalisés avec d'autres collectivités pour aider à la réflexion sur le choix du mode de gestion.

Monsieur MONNET fait savoir que lorsque le service est petit, la régie est plus simple à mettre en place.

Monsieur COLLET a également précisé que les documents adressés lors du prochain comité sont plus détaillés, notamment sur les aspects financiers.

Monsieur AIELLO demande ensuite aux membres présents de donner leur avis sur ce choix de mode de gestion :

Madame GALLIN-MARTEL : favorable, Monsieur IGOULEN : défavorable, Monsieur PAGET : défavorable, Madame AY : favorable, Monsieur AIELLO : favorable, Monsieur MONNET : favorable.

Monsieur AIELLO aborde enfin le 2^{ème} point à l'ordre du jour, à savoir l'information relative à l'intégration au contrat de délégation de service public de l'eau potable des services de Malaucène (fin du contrat SAUR) et de Gigondas (Régie) au 1^{er} janvier 2021. Des échanges s'engagent sur ce sujet ainsi que sur la pollution de l'Auzon sur la commune de Mormoiron, et Monsieur AIELLO clôture la séance.



BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

- COMPTE RENDU -

Membres présents :

Président : Jérôme BOULETIN

Vice-Présidents : André AIELLO - Michèle PLANTADIS -Max RASPAIL - Jean-François SENAC -Roland LAMOUREUX - Salvador TENZA - Stephane MICHEL - Thierry ROUX

J'ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.

Je débute la réunion par l'examen de deux avenants dont le Bureau syndical à délégation :

- Avenant n°1 à l'accord cadre à bons de commande relatif au déplacement, renforcement et extension des réseaux d'assainissement :
- Avenant n°1 relatif au marché de raccordement des eaux usées de Mazan sur le système de Carpentras (Lot 2).

Suite aux explications fournies par Mme BRECHET, les avenants sont adoptés à l'unanimité.

Je propose ensuite d'aborder l'ordre du jour du prochain comité syndical. Toutes les questions sont évoquées et les explications fournies.

Je rappelle ensuite, dans la continuité du précédent Bureau, les aspects budgétaires du service ANC. Suite au courrier de la Préfecture quant aux solutions proposées, mais qui sont impossibles à mettre en œuvre au niveau du syndicat, il est convenu de contacter directement le sous-préfet pour trouver une solution plus adaptée.

Comme chaque année, les visites dans les communes vont être programmées. J'en rappelle le principe et les modalités. Il est convenu que des propositions de dates soient faites courant janvier pour un démarrage fin janvier-début février 2021.

Un rappel est ensuite fait concernant le planning de la procédure de délégation de service public de l'assainissement collectif.

J'évoque ensuite la situation qui a été rencontrée sur Mormoiron et la mortalité piscicole constatée vendredi dernier. Toutes les explications sont données. J'informe également les vice-présidents que j'ai adressé un courrier à la trésorerie générale d'Avignon compte tenu des retards de paiement importants de la part de la trésorerie de Carpentras.

La séance est levée.